

# Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

## DIPLÔME D'ETAT DE NIVEAU 7<sup>(1)</sup>



«Sous réserve des nouveaux textes»

### LIEU DE LA FORMATION

I.R.T.S. de La Réunion  
1, rue Sully Brunet 97470 SAINT BENOIT  
Tél : 02 62 92 97 77  
contact@irtsreunion.fr  
www.irtsreunion.fr  
Certaines séances peuvent se réaliser sur  
les sites de St Pierre ou Ste Suzanne

### DUREE

La formation se déroule sur 3 années;  
Prochain cycle : démarrage en août 2025  
Fin de la formation en avril 2028  
Regroupements mensuels : 3 à 5 jours sur  
les 3 années.

### COÛT

Parcours complet seul : environ 15 200 €.  
Financements mobilisables (à partir de  
18 mois avant la formation) : Plan de  
développement des compétences, éligible au  
C.P.F et Transitions pro ou autres dispositifs,  
demandeur d'emploi ; nous contacter pour le  
montage financier.  
Des places en nombre limité pourraient être  
financées par la Région Réunion pour les  
demandeurs d'emploi.

### LE METIER

Les transformations sociales, la territorialisation et la complexité croissante des dispositifs liés aux politiques sociales et à l'action sociale et médico-sociale, les exigences d'adaptation et de qualité des réponses à apporter aux besoins des usagers, la prise en compte du contexte européen impliquent pour les organisations des besoins de compétences accrues, sur des profils de cadres managers et de cadres développeurs.

Le métissage des compétences existe entre ces deux profils. Ainsi, si les titulaires du diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale ancrent principalement leurs compétences dans les registres du cadre développeur, ils sont aussi compétents dans le domaine de la mobilisation des ressources humaines. Ils sont tout d'abord des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médicosociale. Ils sont donc en mesure d'exploiter les références professionnelles et les connaissances pluridisciplinaires acquises, de tenir compte des différentes politiques publiques pour analyser et problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer et conduire des programmes ou des projets complexes. Ces compétences sont également transférables dans le champ de la formation.

Les interventions de ces professionnels reposent sur trois domaines de compétences :

- la production de connaissances,
- la conception et la conduite d'actions,
- la communication et les ressources humaines.

### LA FORMATION

- **Enseignement théorique : 700 heures** réparties en 3 domaines de formation

**DF1 : Production de connaissances (300 heures)**

- Outil conceptuel d'analyse,
- Langues, cultures et civilisation,
- Démarches de recherche en sciences humaines et sociales,

**DF2 : Conception et conduite d'action (250 heures),**

- Politiques sociales,
- Epistémologie,
- Ingénierie,

**DF3 : Communication et ressources humaines (150 heures),**

- Gestion et dynamiques des ressources humaines,
- Information et communication.

- **Formation pratique : 175 heures**

Formation pratique sous la forme d'une étude de terrain (DF 2) réalisée en sous-groupe de 3 à 5.

Une partie de la formation est proposée en FOAD – formation ouverte et à distance

<sup>(1)</sup> Niveau du Cadre Européen de Certification.

## LA V.A.E.

Ce diplôme est accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux sélections se feront pour tous les candidats sur le site Internet de l'I.R.T.S. de La Réunion [www.irtsreunion.fr](http://www.irtsreunion.fr)

Dates sélections 2024 :

Date limite des inscriptions fixée  
au **vendredi 8 mars 2024 inclus**.

Entretiens d'admission

**En avril 2024.**

## CONTACT

Tél : 02 62 92 97 77

Mail : [contact@irtsreunion.fr](mailto:contact@irtsreunion.fr)

Site internet : [www.irtsreunion.fr](http://www.irtsreunion.fr)

Irène ALBERT – Responsable

Formation du DEIS

[irene.albert@irtsreunion.fr](mailto:irene.albert@irtsreunion.fr)

Sonia MEDARD - Assistante administrative

[sonia.medard@irtsreunion.fr](mailto:sonia.medard@irtsreunion.fr)

La formation est réglementée  
par l'arrêté du 2 août 2006 et par le  
décret N°2006-770 du 30 juin 2006 du Ministère  
de l'emploi, de la cohésion sociale  
et du logement.

## LA CERTIFICATION

### Diplôme de niveau 7<sup>(1)</sup> (ex-niveau I) inscrit au RNCP

3 épreuves de certification :

- Un mémoire de recherche à dimension professionnelle
- La présentation d'un rapport d'étude
- La rédaction d'un article

Le DEIS est adossé à un Master 2 en sciences de l'éducation, variante Travail social, Insertion Sociale et Lutte contre les Exclusions (TISLE) délivré par l'Université de Lille. Les personnes intéressées par ce Master devront suivre des unités d'enseignement à distance et participer aux évaluations validant le master, environ 170 heures hors programme DEIS.

Les frais d'inscription de deux années universitaires (environ 500 euros) sont donc à prévoir en sus en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de formation.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 6 (*ex. niveau II*), délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 7 (*ex. niveau I*) ;
- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 5 (*ex. niveau III*), délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 5 (*ex. niveau III*) et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 6 (*ex. niveau II*) et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- appartenir au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des directeurs, des chefs de service ou des conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.

Et souhaiter exercer une fonction de chef de projet, chargé de mission, chargé d'études, adjoint de direction, consultant, etc.

Pour tous les candidats, l'admission au cycle fait l'objet d'un entretien, conformément aux modalités d'admission en vigueur.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap reconnu par la MDPH. Le dispositif régional « Ressource Formation Handicap » accompagne l'IRTS pour la prise en compte des situations des apprenants concernés.

Cette formation est également accessible par voie d'apprentissage.

## SELECTION D'ENTREE EN FORMATION D.E.I.S. SESSION 2024

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**  
**JUSQU'AU VENDREDI 8 MARS 2024 INCLUS**

**SEULES LES CANDIDATURES COMPLETES DANS LES DELAIS**  
**SERONT PRISES EN CONSIDERATION ET TRAITEES.**

### **PIECES OBLIGATOIRES :**

*(à numériser et à téléverser en ligne lors de votre inscription – sauf pour le texte de présentation à transmettre par courrier)*

- ☞ Lettre manuscrite de candidature et de motivation
- ☞ Copie lisible de votre pièce d'identité (*carte d'identité recto/verso ou du passeport*) en cours de validité
- ☞ Un curriculum vitae détaillé
- ☞ La (les) photocopie(s) des diplômes et titres (*mentionnant expressément les niveaux dans le système français. Pour les diplômés étrangers, le candidat devra fournir l'équivalence de reconnaissance dans le système français*).
- ☞ Copies des certificats de travail ou attestations d'emploi
- ☞ Un texte de présentation personnalisé (*8 à 10 pages*) de votre parcours professionnel, incluant motivations et projet de formation relatif à cette fonction d'encadrement à nous transmettre en deux exemplaires par courrier avant la date limite des inscriptions cachet de la poste faisant foi.
- ☞ Pour les salariés : Attestation d'emploi précisant la fonction exercée et confirmant l'accord pour l'entrée en formation
- ☞ Un montant de 200 € à régler en ligne ou par chèque à l'ordre de ARFIS-OI (*correspondant aux frais d'entretien d'admission*)

## REGLEMENT DE SELECTION D'ENTREE EN FORMATION PREPARATOIRE AU DIPLOME D'ETAT D'INGENIERIE SOCIALE (D.E.I.S.)

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2006 portant création du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale, les candidats à la formation préparant au DEIS font l'objet d'une sélection organisée par l'établissement de formation selon les modalités suivantes du présent règlement de sélection.

Sous réserve que le candidat remplisse les conditions relatives au diplôme et à l'expérience professionnelle d'accès à la formation, il devra se présenter à une épreuve de sélection, conformément aux textes réglementaires, laquelle prendra la forme d'un entretien d'admission.

L'admission du candidat se déroulera en deux temps :

1. l'examen sur dossier
2. l'entretien d'admission

### 1. L'examen sur dossier

La constitution d'un dossier permet de vérifier la conformité du candidat aux critères d'admission en sollicitant les pièces suivantes (*inscription et pièces à téléverser en ligne sur notre site internet [www.irtsreunion.fr](http://www.irtsreunion.fr) sauf pour le texte de présentation*) :

- lettre manuscrite de candidature et de motivation
- un curriculum-vitae présentant de façon détaillée les formations initiales et continues suivies,
- un texte de présentation personnalisé du parcours professionnel et du projet de formation de 8 à 10 pages (*à transmettre par courrier avant la date limite des inscriptions cachet de la poste faisant foi*)
- les copies des diplômes (*mentionnant expressément les niveaux dans le système français. Pour les diplômes étrangers, le candidat devra fournir l'équivalence de reconnaissance dans le système français.*)
- les copies des certificats de travail
- une attestation de l'employeur précisant la fonction exercée et confirmant l'accord pour l'entrée en formation.
- le règlement des frais d'entretien d'admission
- une prévision de prise en charge financière.

Seules les candidatures complètes dans les délais seront prises en considération et traitées.

### Coût d'inscription :

- Entretien d'admission : 200 €

Le paiement en ligne sécurisé par carte bancaire sera accessible au candidat au moment de son inscription sur le site de l'institut.

Le candidat qui se trouve dans l'impossibilité de payer en ligne pourra éventuellement transmettre par courrier à l'I.R.T.S. de La Réunion, un chèque à l'ordre de l'ARFIS-OI accompagné du bordereau à télécharger et à imprimer en fin d'inscription.

L'inscription sera alors validée qu'après réception du règlement par l'institut avant la date limite de clôture, le cachet de la poste faisant foi.

En cas d'absence ou de désistement, le remboursement des frais ne pourra se faire que pour raison de force majeure et sur justification.

En tout état de cause, une somme de 50 € restera acquise à l'IRTS pour frais de gestion de dossier.

## **2. L'entretien d'admission**

Les candidats retenus après examen de leur dossier seront reçus dans le cadre d'un entretien individuel pour lequel ils seront convoqués par courrier. Celui-ci se déroulera devant une commission de deux personnes dont le responsable pédagogique de la formation et un cadre en exercice ou un autre formateur de l'IRTS.

Au cours de l'entretien, le candidat doit présenter l'analyse d'un texte d'actualité en relation avec un ou plusieurs domaines de compétences du diplôme et, de manière synthétique, son parcours professionnel.

Cet entretien a pour but de mieux connaître le candidat, d'apprécier ses aptitudes, et en particulier ses capacités d'analyse, de synthèse et d'expression ainsi que de vérifier sa motivation et l'adéquation entre la formation proposée et son projet professionnel.

Il permet de préciser au candidat les modalités de la formation et ses exigences, notamment l'investissement en temps et travail personnel requis par cette formation.

Il permet également de se prononcer sur les éventuels allègements de formation dont il peut bénéficier et d'élaborer un contrat de formation individualisé.

Le candidat disposera d'un temps de préparation de 15 minutes pour l'analyse d'un texte d'actualité de 3 à 4 pages maximum proposé par le responsable de la formation et d'un temps de présentation de 10 minutes. La durée de l'entretien n'excèdera pas 45 minutes.

## **LA COMMISSION DE DELIBERATION**

A l'issue de cet entretien avec le candidat, un avis d'admission est prononcé. Cet avis permettra de classer les candidats selon des critères d'aptitudes et motivations du candidat au regard du projet de formation, la cohérence avec son projet professionnel. La commission de sélection, composée de la Directrice de l'IRTS ou son représentant, du responsable pédagogique de la formation de l'IRTS et du responsable pédagogique de l'Université signataire de la convention de coopération ou son représentant, arrête la liste des candidats admis et propose les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier.

Cette liste est transmise à la Direction de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des solidarités (DEETS)

La durée de la validité de l'admission est fixée à quatre ans (*à partir du prochain cycle de formation*).

## **DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR LES POST-VAE**

Conformément à l'article 15 de l'arrêté du 2 août 2006, les candidats post-VAE, souhaitant valider 1 ou 2 domaines de compétences en intégrant la formation préparant au diplôme d'Etat, sont dispensés des épreuves d'admission. Toutefois, une inscription devra être effectuée auprès de l'IRTS avant la date limite indiquée lors de l'information publique de l'ouverture d'un cycle et au plus tard 15 jours avant les dates fixées pour les entretiens d'admission.

Un entretien avec le responsable pédagogique de la formation de l'IRTS sera organisé afin d'élaborer un programme de formation individualisé, de vérifier sa motivation et l'adéquation entre la formation proposée et son projet professionnel et, enfin, de préciser au candidat les modalités de la formation et ses exigences, notamment l'investissement en temps et travail personnel requis par cette formation.